

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D19 - Avis sur le Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 19 - Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024

Rapporteur : Mme Marylène JAUNEAU

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisées des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage.

Le schéma est approuvé conjointement par le représentant local de l'Etat et le Président du Département après avis de l'organe délibérant des communes, des établissements publics de coopération intercommunale concernés et de la commission consultative.

La phase de consultation ayant été ouverte, Monsieur le Président du Département de Charente-Maritime demande que ces avis lui soient transmis.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 annexé en tiré à part.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.